

15. *Moyens d'action*

1618. *Neuchâtel*

Chapitre XV. Des manieres par lesquelles l'^aon entre en justice^b.

L'on^c poursuit en justice tant en actions personnelles que reelles son pretendu, par demandes, deffences, ^d-pleintifs, clame, recreance, ^{-d} barre et arrests.

5

Original : AEN MJ 17, p. 61 ; Papier, 22 × 32.5 cm.

^a Omission dans AVNQ41, p. 26.

^b Variante alternative dans AVNQ41, p. 26 : et pouruivre quelque cause.

^c Variante alternative dans AVNQ41, p. 26 : On.

^d Variante alternative dans AVNQ41, p. 26 : clame, plaintif,.

10